

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/12

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : POTTIEZ-HUSSON Valérie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

OBJET : Avenant de prorogation et de modifications au contrat régional de Samois-sur-Seine.

La commune de Samois-sur-Seine souhaite modifier les opérations inscrites au contrat régional, amenant la participation départementale à 89 610,35 € au lieu de 106 995 €. Le présent rapport propose un avenant de prorogation et de modifications des opérations.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 24 mai 2005 relative à l'approbation du contrat régional de Samois-sur-Seine,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

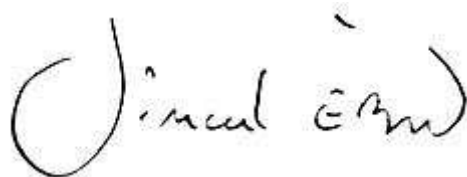
Article 1 : d'approuver le projet d'avenant de prorogation et de modifications au contrat régional de Samois-sur-Seine selon le plan de financement et l'échéancier de réalisation joint en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer, au nom du Département, l'avenant au contrat régional de Samois-sur-Seine, tel que joint en annexe,

Article 3 : de ramener la subvention sur l'opération « Contrat régional- Samois-sur-Seine » à un montant de 89 610,35 €, sur l'Autorisation de Programme 2005 «Action d'Aménagement/contrat régional ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ